

Arrêté fédéral approuvant le compte et le rapport de gestion de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice 2000/2001

du 5 décembre 2001

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le rapport du Conseil fédéral du 12 septembre 2001¹,
arrête:

Art. 1

Le compte de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 est approuvé. Le bénéfice net de 240 621 735 fr. 24 est réparti comme suit:

	Francs
Part de la Confédération, pour l'AVS/AI	216 559 561.74
Part des cantons, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance	24 062 173.50

Art. 2

Le rapport de gestion de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 est approuvé.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 28 novembre 2001

Le président: Anton Cottier
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 5 décembre 2001

La présidente: Liliane Maury Pasquier
Le secrétaire: Christophe Thomann

12086

¹ Non publié dans la FF

Arrêté fédéral <bd> approuvant le compte et le rapport de gestion de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice 2000/2001

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.2001
Date	
Data	
Seite	6202-6202
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 891

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.